

09/02/2025

**INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU
COMMUNES DU MOULE ET DE PETIT-CANAL
UDI LE-MOULE SAINTE-MARGUERITE**

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers de la commune **du MOULE et de PETIT-CANAL, plus précisément des zones de :**

MOULE : Damencourt, Duthau, Hauteur de Néron, L'Oranger, La Baie, La Croix, La Rosette, Néron, Route de l'Anglais, Sainte-Marguerite, Sommabert. La houssaie, Creully La Roche, Bacquié, Lafontaine, lot. La palma, Lot. le Grand Bleu, route de Caillebot, Lot La Porte, La Plante, Durival, Méthuvier.

PETIT-CANAL zone(s) de : Pavillon, Lot. Vérépla 1 et 2, Desvarieux

L'eau est interdite à la consommation en raison de la détection d'une turbidité non conforme et d'une contamination microbiologique à l'école de Sainte-Marguerite.

Par conséquent, les abonnés concernés ne doivent pas consommer l'eau pour la boisson; la préparation des aliments, et le brossage des dents; et ce jusqu'à la levée de cette interdiction de consommer l'eau
L'ARS et le SMGEAG procède à des recontrôles sur l'ensemble du réseau concerné,

Le SMGEAG informera ses abonnés de l'évolution de la situation et s'excuse pour la gêne occasionnée.